

## **Asset Management**

# Rapport sur l'exercice des droits de vote Année 2021

Avril 2022

Conformément aux dispositions de la position recommandation 2005-19 de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion, HSBC Asset Management (France) porte à votre connaissance le rapport sur l'exercice des droits de vote pour l'année 2021.

## **1-Organisation de l'exercice des droits de vote**

### **Instruction et analyse des résolutions**

HSBC Asset Management (France) a mis en place un comité de gouvernement d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce comité. Le middle-office est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management (France) utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs sont examinées au cas par cas.

### **Instruction et analyse des résolutions**

HSBC Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux, définie par le métier de la gestion d'actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes pour lesquelles une politique de vote spécifique est utilisée.

## 2-Modifications de notre politique de vote en 2021

Le comité gouvernement d'entreprise d'HSBC Asset Management (France) s'est tenu le 25 janvier 2021 et a apporté des changements

- Renforcement des règles relatives à la composition des comités au sein des conseils d'administration pour la nomination de plus d'administrateurs indépendants
- Etude au cas par cas des modifications du mode de calcul de la rémunération des dirigeants dans le contexte de la Covid-19 au vu des expériences des salariés et des actionnaires
- Soutien des résolutions d'actionnaires qui proposeraient l'introduction d'un plan ou d'un rapport régulier sur un plan lié à la transition énergétique.

## 3- Résumé de la saison et perspectives

En 2021, la quasi-totalité des sociétés ont tenu leur AG à « huis-clos » en raison de la persistance de la pandémie Covid-19. Le bilan de la tenue des AG à distance pour 2020 avait été contrasté :

- Effort des sociétés pour organiser ces AG à huis clos malgré des délais courts, une participation des actionnaires plus importante et un nombre de questions plus nombreux
- Restriction des droits des actionnaires minoritaires, ceux-ci n'ayant pas pu voter, déposer des résolutions ou révoquer des administrateurs en séance.
- Qualité du débat actionnarial avec notamment l'insuffisante transparence sur la réception et le traitement des questions des actionnaires,

Ainsi, pour les assemblées générales 2021, l'AMF a apporté des ajustements au huis clos qui reste un régime d'exception :

- Restrictions pour l'organisation des assemblées à huis clos
- Obligation de retransmission en direct (sauf raison technique) en format video ou à défaut audio et rediffusion en différé
- Droits des actionnaires : allongement des délais pour poser des questions écrites, et l'ensemble des questions et des réponses (y compris en séance) doivent être publiées
- Règles précises pour la désignation des scrutateurs

A noter également :

- Quasi retour au calendrier usuel des AG, regain des AG exceptionnelles pour traiter d'opérations spécifiques
- Participation quasiment stable par rapport aux années précédentes à 70,9%
- Plus de transparence sur les votes à 96,5% contre 93,4% en 2020
- Normalisation progressive de l'entrée en vigueur des règles de SRD II avec moins de votes sur les plans de rémunération (souvent systèmes votés l'an passé et pluri-annuels) et plus de rapports sur les rémunérations (première fois en Autriche, au Danemark, en Finlande et en Suède).

- Pas de tendance générale sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur la rémunération des dirigeants. Les entreprises ont, d'une manière générale, adapté leur plan ou politique de rémunération suivant l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise. Sur les évolutions discrétionnaires, le taux d'opposition a progressé en raison principalement de l'insuffisance de justification. Ainsi, le taux d'opposition est passé en France de 16,8% contre 12,1% en 2020.
- En Europe, une quinzaine de sociétés ont présenté une résolution dénommée « say-on-climate » contre une en 2020. Ces résolutions étaient précédemment présentées par des actionnaires et souvent contestées par le management.

## Perspectives : 2022

En accompagnement de la prise en compte des facteurs E, S et G par les entreprises, il est possible qu'en 2022, le nombre de résolutions « say-on-climate » présentées par les entreprises augmentent. Dans cette perspective, les critères d'analyse ont été affinés.

Une autre tendance pourrait être la poursuite de l'augmentation du nombre de femmes dans les conseils d'administration. Il devrait s'en suivre un « ruissellement » de la législation de la diversité de genre vers une application de quotas sur une proportion minimale de femmes dans les postes de direction dans les entreprises.

## 4- Participations aux assemblées

La société HSBC Asset Management (France) a voté lors de 1 018 assemblées générales qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2021 sur un périmètre global de 1 103 Assemblées, soit un taux de 92% en légère progression par rapport à 2020 (91%).

Nous n'avons pas été en mesure de voter dans les AG des entreprises au Danemark, en Norvège, en Suède et en Suisse où les conditions d'exercices du droit de vote nécessitent le blocage et/ou l'enregistrement des titres.

	<b>Pays</b>	<b>Nombre AG 2021</b>	<b>AG votées</b>
Australie	23	23	100%
Autriche	13	13	100%
Belgique	27	27	100%
Bermudes	2	2	100%
Canada	28	28	100%
Iles Caymans	4	4	100%
Danemark	13	0	0%
Finlande	19	19	100%
France	171	169	99%
Allemagne	72	71	99%
Hong Kong	5	5	100%
Irlande	51	47	92%

Israël	2	2	100%
Italie	64	64	100%
Japon	68	68	100%
Jersey	3	3	100%
Luxembourg	35	35	100%
Pays-Bas	46	44	96%
Norvège	8	0	0%
Panama	1	1	100%
Portugal	7	7	100%
Singapour	5	5	100%
Corée du Sud	2	0	0%
Espagne	25	24	96%
Suède	21	0	0%
Suisse	30	0	0%
Etats-Unis	272	272	100%
Royaume-Uni	86	85	99%
<b>Total</b>	<b>1 103</b>	<b>1 018</b>	<b>92%</b>

En corrigeant le nombre d'assemblées générales des pays où les conditions d'exercices du droit de votes ne nous permettaient pas de voter, le taux des AG votées passe à 99%. Le 1% d'AG non votées représentent 13 AG parmi lesquelles 4 concernaient les détenteurs d'obligations. Concernant les neuf assemblées générales restantes, les raisons sont les suivantes :

<b>Société</b>	<b>Date AG</b>	<b>Pays</b>	<b>Motif</b>
Bank of Ireland Group Plc	25-mai-21	Irlande	Blocage titres
HSBC Global Liquidity Funds plc - HSBC Euro Liquidity Fund	11-oct-21	Irlande	Ne pas voter
John Laing Group Plc	06-mai-21	Royaume-Uni	Rejet raison technique
LPKF Laser & Electronics AG	20-mai-21	Allemagne	Rejet - documentation du dépositaire absente
Red Electrica Corp. SA	28-juin-21	Espagne	Ne pas voter
Uniphar Plc	12-mai-21	Irlande	Blocage des titres
iShares plc - iShares MSCI Korea UCITS ETF (Dist)	16-juil-21	Irlande	Non couvert par le sous-dépositaire
Meltwater BV	30-juin-21	Pays-Bas	Blocage titres
Meltwater BV	03-déc-21	Pays-Bas	Blocage titres

Vote contre le management. En 2021, HSBC Asset Management (France) a analysé 14 218 résolutions et voté contrairement aux recommandations du management sur 1 741 résolutions (12% des cas), niveau similaire par rapport à 2020 (11%).

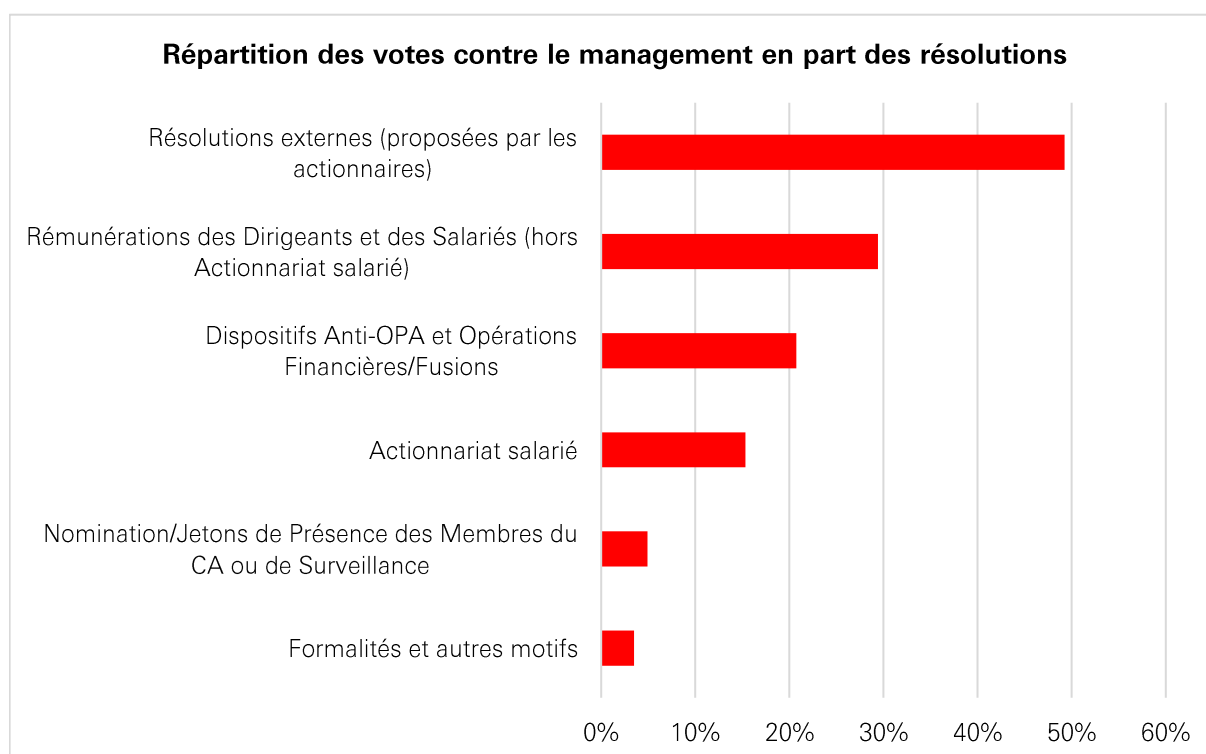
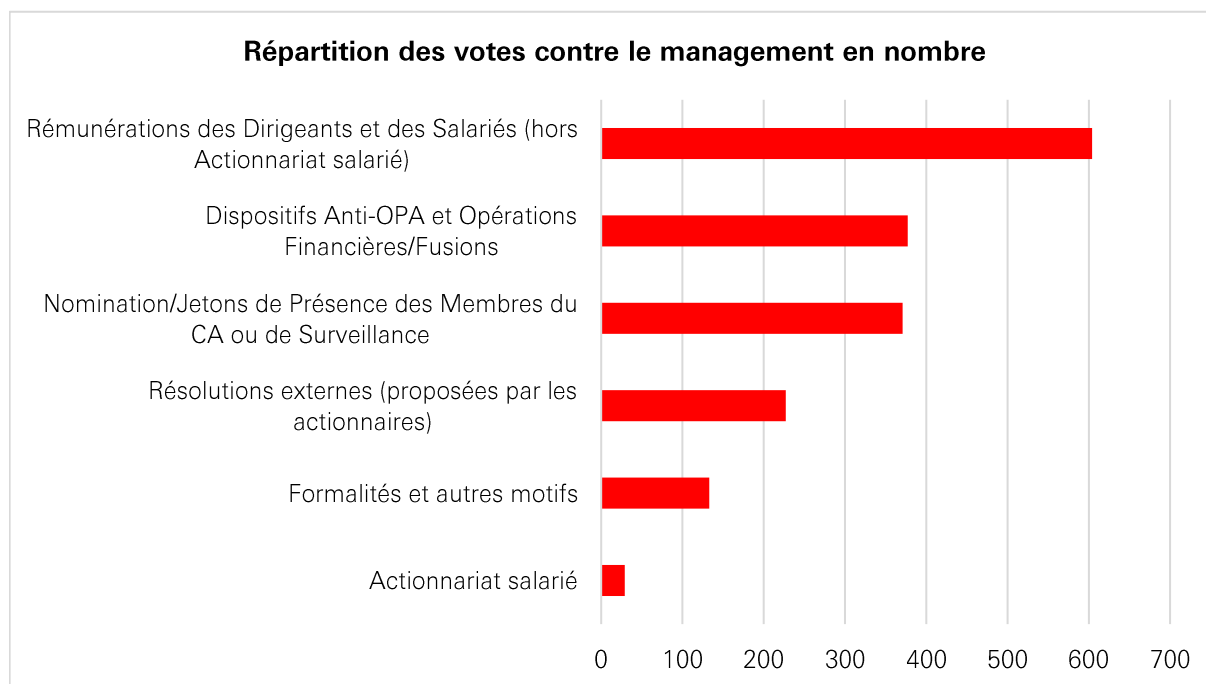
<b>Pays</b>	<b>% votes contre le management</b>	<b>Part relative par pays</b>
Australie	6%	1%
Autriche	5%	0%
Belgique	21%	4%
Bermudes	15%	0%
Canada	3%	1%
Iles Caïmans	2%	0%
Finlande	13%	2%
France	22%	47%
Allemagne	9%	5%
Hong Kong	2%	0%
Irlande	3%	1%
Israël	19%	0%
Italie	18%	5%
Japon	8%	4%
Jersey	0%	0%
Luxembourg	10%	2%
Pays-Bas	8%	2%
Panama	10%	0%
Portugal	11%	0%
Singapour	13%	0%
Espagne	6%	1%
Royaume-Uni	1%	1%
Etats-Unis	12%	24%
<b>Total général</b>	<b>12%</b>	<b>100%</b>

La France représente à elle seule 47% des votes d'opposition aux managements et reste un des pays où le nombre de votes contre est le plus important avec 22% de résolutions rejetées en 2021, taux stable par rapport à 2020 (22%).

## 5- Motifs des votes « Contre »

Les votes d'oppositions aux recommandations des managements sont représentés dans les graphiques ci-dessous par typologie de résolutions.

En nombre de résolutions rejetées en 2021:



Source : HSBC Asset Management

## **La rémunération des dirigeants et/ ou des administrateurs (éléments de la rémunération, critères retenus pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock option, indemnités de départ...) :**

En 2021, nous avons rejeté au total 29% des résolutions portant sur la rémunération des dirigeants. En France, nous avons rejeté 29% des résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants.

Il s'agissait de résolutions portant sur des propositions de rémunérations aux dirigeants/administrateurs pour lesquelles nous ne disposions pas d'informations sur les montants des rémunérations ou de résolutions pour lesquelles il n'existait pas de comité de rémunération ou qui proposaient des rémunérations, soit sans cohérence avec les standards en cours dans le pays ou le secteur d'activité, soit sans critère de performance cohérent et quantifiable ou lorsque le comité de rémunération est composé de moins de moitié de membres indépendants. 17% des rejets sont liés à une dilution excessive ou n'étant pas justifiée après une augmentation de capital. Nous considérons que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. Nous avons voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

## **Dispositif anti-OPA et opérations financières / fusions :**

Nous avons rejeté 21% des résolutions ayant notamment pour objet une augmentation de capital pouvant conduire à être utilisée en période d'offre publique d'achat (« OPA »), ou dont le taux de dilution sans droit préférentiel de souscription (DPS) et sans délai de priorité excède 10% du capital de l'entreprise. Ces opérations pourraient entraîner un risque de dilution excessif du capital et donc auraient un impact négatif pour les actionnaires.

## **Résolutions externes :**

Il s'agit de résolutions (non agréées par le conseil d'administration) déposées par un groupe d'actionnaires. Nous avons voté contre les recommandations du management sur 49% des résolutions.

## **Actionnariat salarié :**

Nous avons rejeté 20% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié, toutes en France. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2021 sont liées au taux de participation des salariés qui dépasserait 5% du capital et à la décote proposée aux salariés qui est supérieure au seuil des 20% de notre politique de vote.

## **Nomination d'administrateurs :**

Il s'agit de résolutions portant sur la nomination d'administrateurs pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou encore sur la nomination d'administrateurs non libre d'intérêt alors que le conseil d'administration est déjà considéré comme insuffisamment indépendant. Nous avons rejeté 5% des résolutions, ce taux passe à 20% en France.

Les principaux motifs de rejets de candidatures en 2021 (47% des cas) sont liés au faible niveau d'indépendance du conseil d'administration ainsi que des différents comités (nominations, audit et rémunération).

## 6- Cas dans lesquels la société de gestion n'a pas appliqué les principes fixés dans son document « Politique de vote » :

En 2021 nous n'avons pas appliqué les principes de notre politique de vote sur 34 résolutions, soit 0.24% du nombre total de résolutions analysées.

Sociétés	Pays	Date AG	Motif
Soitec SA	France	28/07/2021	Changement de la résolution entre la date de l'enregistrement du vote et la date du cut-off
Soitec SA	France	28/07/2021	Changement de la résolution entre la date de l'enregistrement du vote et la date du cut-off
SCOR SE	France	30/06/2021	Gouvernance insatisfaisante dans le contexte de la gestion du successeur du CEO
SCOR SE	France	30/06/2021	Gouvernance insatisfaisante dans le contexte de la gestion du successeur du CEO
SCOR SE	France	30/06/2021	Gouvernance insatisfaisante dans le contexte de la gestion du successeur du CEO
SMCP SA	France	17/06/2021	Changement de la résolution entre la date de l'enregistrement du vote et la date du cut-off
Carrefour SA	France	21/05/2021	Modalité de calcul de l'indépendance du board
Carrefour SA	France	21/05/2021	Modalité de calcul de l'indépendance du board
Carrefour SA	France	21/05/2021	Modalité de calcul de l'indépendance du board
Hsbc Responsible Inv. Funds - Sri Global Equity	France	28/04/2021	Non prise en compte par ISS de règles de vote applicables en France
Hsbc Responsible Inv. Funds - Sri Euroland Equity	France	28/04/2021	Non prise en compte par ISS de règles de vote applicables en France
HSBC Responsible Inv. Funds - Europe Equity Green Transition	France	28/04/2021	Non prise en compte par ISS de règles de vote applicables en France
Teleperformance SE	France	22/04/2021	Alignement des objectifs du management et des salariés
Teleperformance SE	France	22/04/2021	Alignement des objectifs du management et des salariés
Siemens Energy AG	Germany	10/02/2021	Période transitoire dans l'entreprise
iShares V Public Limited Company - iShares S&P 500 Financials Sector UCITS ETF	Ireland	16/04/2021	Résolution sans objet, démission du membre du board
Siemens Gamesa Renewable Energy SA	Spain	17/03/2021	Changement de la recommandation entre la date de l'enregistrement du vote et la date du cut-off
Ashtead Group Plc	United Kingdom	16/09/2021	Analyse détaillée de rémunération
Tesco Plc	United Kingdom	25/06/2021	Changement de périmètre pour le calcul de la rémunération
Royal Dutch Shell Plc	United Kingdom	18/05/2021	Analyse détaillée de rémunération
Ocado Group Plc	United Kingdom	13/05/2021	Modalité de calcul de l'indépendance du board
Ocado Group Plc	United Kingdom	13/05/2021	Autorisation d'émission d'actions en lien avec le changement de structure capitalistique
Meggitt Plc	United Kingdom	29/04/2021	Modification conforme à notre politique
Meggitt Plc	United Kingdom	29/04/2021	Analyse détaillée de rémunération
Tesco Plc	United Kingdom	11/02/2021	Conséquence du changement de structure capitalistique
Tesco Plc	United Kingdom	11/02/2021	Conséquence du changement de structure capitalistique
The TJX Companies, Inc.	USA	08/06/2021	Résolution en cohérence avec nos principes
MercadoLibre, Inc.	USA	08/06/2021	Le niveau de rémunération est adéquat
Old Dominion Freight Line, Inc.	USA	19/05/2021	Peu d'ambition climatique malgré son empreinte carbone élevée
Nucor Corporation	USA	13/05/2021	Modification conforme à notre politique
Nucor Corporation	USA	13/05/2021	Peu d'ambition climatique malgré son empreinte carbone élevée
PulteGroup, Inc.	USA	12/05/2021	Peu d'ambition climatique malgré son empreinte carbone élevée
3M Company	USA	11/05/2021	Conforme à notre politique en matière de rémunération
Visa Inc.	USA	26/01/2021	Rémunération exceptionnelle à l'arrivée d'un dirigeant

## 7- Engagement

HSBC Asset Management est signataire des PRI depuis le 27 juin 2006 pour l'ensemble de ses entités de gestion pour compte de tiers à travers le monde. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles gérés de façon qualitative active et pas seulement dans les fonds ISR.

Nous pensons que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent influencer l'activité d'une entreprise et par conséquent la performance financière des actifs. De ce fait, nous pensons que la prise en compte de ces facteurs fait partie de notre responsabilité fiduciaire.

Nous mettons donc l'accent sur l'analyse de facteurs ESG qui ont un impact réel sur la performance financière des actifs.

Dans l'hypothèse, où à l'issue de ces analyses, les entreprises sont qualifiées pour rester en portefeuille, elles peuvent, dans certains cas, faire l'objet d'une mise sous surveillance. Un dialogue est alors engagé avec l'entreprise qui peut prendre diverses formes, entretiens téléphoniques ou en personne, courriers, etc....

Nous considérons que ces actions d'engagement pour être efficaces doivent pouvoir s'appuyer sur une politique de vote qui intègre ces dimensions.

### **Dialogue financier :**

En 2021 les équipes de gestion de HSBC Asset Management (France) ont rencontré en présentiel ou à distance 312 sociétés cotées au travers de 522 réunions où nous avons abordé les enjeux stratégiques et financiers des entreprises.

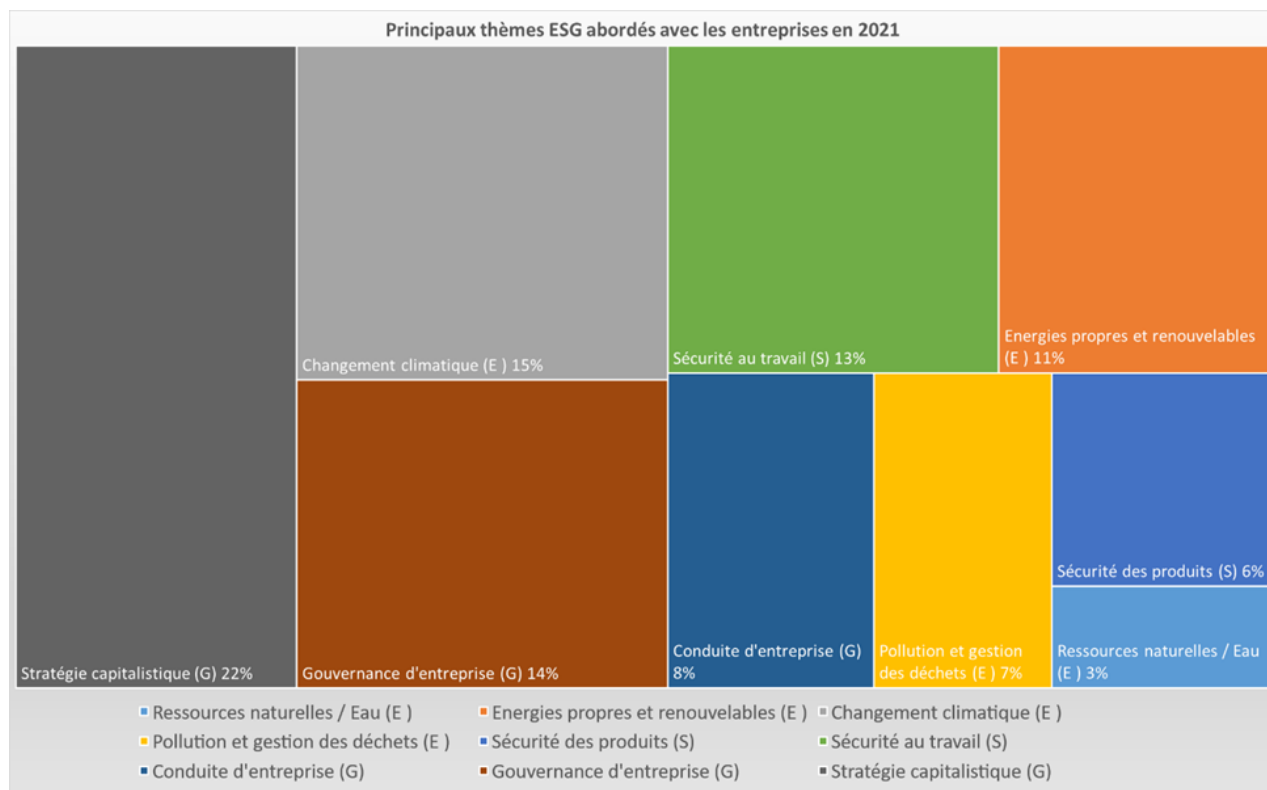
### **Dialogue extra financier :**

Notre politique d'engagement est fondée sur deux principaux niveaux :

- Questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises.

En 2021, l'équipe de gérants et d'analystes d'HSBC Asset Management (France) a inclus lors de 493 rencontres avec les sociétés, en présentiel ou à distance, des thématiques ESG.

Ces entreprises sont prioritairement celles que nous détenons ou pour lesquelles nous avons un intérêt marqué. La plupart des secteurs ont été abordés : automobile (normes CO2 et NOX, véhicules électriques), alimentation et boisson (information aux consommateurs, produits biologiques, emballage), santé (relation laboratoires-médecins), papier (risque de déforestation), pétrole et gaz (stratégie dans le renouvelable), chimie (procédé cryogénique de capture du CO2, gestion des déchets), consommation non durable (obsolescence des produits), finance (paradis fiscaux, protection des données de la clientèle), produits de base (protection de l'environnement, prévention de la corruption, travail des enfants), distribution (relation avec les producteurs agricoles, ouverture le dimanche), transport aérien (pratiques sociales dans les compagnies low cost)...



- Engagements thématiques

HSBC Asset Management procède à des engagements thématiques. En 2021, l'équipe chargée de la gestion responsable au niveau mondial pour le compte de la gestion d'actif a notamment procédé à des engagements auprès d'entreprises dont quelques-unes européennes sur la biodiversité et l'industrie alimentaire et sur les informations relatives aux ressources humaines (Workforce Disclosure Initiative – WDI). Plus spécifiquement, l'équipe de gestion basée en France a également procédé à un engagement thématique avec des banques européennes sur la mesure des émissions de CO2 dans les portefeuilles de crédits.

### **Biodiversité et secteur de l'agro-alimentaire**

Signataire du Finance for Biodiversity Pledge HSBC Asset Management s'engage en faveur de la biodiversité. Dans nos recherches sur la biodiversité, nous avons constaté que la production alimentaire pourrait être responsable jusqu'à 70% de la perte de biodiversité, ce qui nous a amené à nous concentrer sur les entreprises du secteur alimentaire les plus exposées aux changements d'affectation des terres, aux pratiques agricoles intensives et aux systèmes industriels de production animale. Lors d'un premier contact avec des entreprises ciblées, nous avons pu constater l'absence de normes officielles. Nous avons recherché des moyens d'aider, par exemple en passant en revue leurs équipes internes travaillant sur ce sujet. Lors de notre deuxième contact, nous leur avons présenté les principales innovations en cours de développement pour soutenir la biodiversité et renforcer la résilience de la production alimentaire. Nous avons encouragé les entreprises en retard sur ces sujets à étudier ces technologies et ces systèmes et à nous en rendre compte. A la suite de nos engagements, la matérialité des enjeux de la biodiversité est devenue une priorité pour certaines entreprises cibles. Nous poursuivrons en 2022 les engagements avec les entreprises concernées.

### **Informations relatives aux ressources humaines (WDI)**

HSBC Asset Management soutient la Workforce Disclosure Initiative (WDI) qui a vocation à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises liées à leurs ressources humaines. Nous avons contacté par courrier 60 entreprises sur des critères de qualité de leur reporting social, des besoins de nos analystes et gérants de portefeuille et de la part de la main-d'œuvre pour leurs performances opérationnelles. Dans ce courrier, nous présentions les avantages inhérents aux publications d'informations suggérées et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. La grande majorité des entreprises contactées ont accepté un échange pour poursuivre la discussion. Par cet engagement, nous avons pu mieux connaître la culture interne de quelques entreprises et de mesurer leur degré d'engagement en matière de durabilité. De plus, étant membre de la WDI, nous avons désormais accès à la base de données sur les ressources humaines créée à partir des réponses à l'enquête.

### **Mesure des émissions de CO2 des portefeuilles de banques européennes**

En 2021, HSBC Asset Management (France) a organisé des meetings avec les banques européennes suivantes : KBC, ING, Barclays, Société Générale et Crédit Agricole. L'objectif de notre engagement était d'analyser les modèles utilisés par les banques pour mesurer les émissions de CO2 de leur portefeuille de crédit correspondant aux secteurs les plus polluants et les objectifs en matière de réduction (qualité en matière de diffusion de l'information et de reporting). Cette série d'entretiens nous a permis de mettre en place une base de référence des meilleures pratiques pour le secteur bancaire. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'ING et Barclays semblaient en avance au regard de leur méthodologie (Barclays intègre une partie de ses activités de marché dans le scope 3), de la qualité des informations divulguées et les objectifs fixés en termes de décarbonation de leurs expositions les plus émettrices de CO2 (neutralité atteinte en 2050). En 2022, nous allons poursuivre ces engagements.

- Analyse et suivi des valeurs « High Risk ».

Sur les valeurs qui sont les plus risquées de l'univers (zone rouge qui est constituée des 5% des valeurs les plus mal notées), et que nous détenons en portefeuille, nous procédons à une étude approfondie. Un comité de gérants et d'analystes présidé par le Chief Investment Officer (CIO) d'HSBC Global Asset Management (France) peut décider de vendre un titre si l'entreprise contrevient gravement à un ou plusieurs principes ESG. En 2021, 3 entreprises ont fait l'objet d'une analyse approfondie, qui n'a pas conduit à la vente des titres des sociétés concernées. Elles restent sous « surveillance » et seront revues régulièrement.

- FCC (Financial Crime & Corruption)

Afin de prendre plus explicitement en compte les risques liés à la criminalité financière (FCC), nous procédons à une étude approfondie des sociétés détenues en portefeuille qui sont identifiées comme ayant une politique anti-corruption faible. Un comité de gérants et d'analystes présidé par le CIO d'HSBC Asset Management (France) peut décider de vendre un titre si l'entreprise n'apporte pas de d'explications satisfaisantes. En 2021, aucune entreprise n'a fait l'objet d'une analyse approfondie.

## **8- Gestion des situations de conflit d'intérêts**

HSBC Asset management (France) a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts qui prévoit l'identification, la gestion et la déclaration des situations de conflits d'intérêts potentiels ou avérés.

La séparation stricte des activités de gestion d'actifs d'HSBC Asset Management (France) avec les autres activités du Groupe permet de prévenir l'émergence d'une situation dans laquelle la société de gestion bénéficierait d'informations dont la divulgation et/ou l'utilisation serait génératrice de conflits d'intérêts.

En 2021 HSBC Asset Management (France) n'a pas été en situation de conflit d'intérêts ni avec les principes de sa politique de vote ni lors de ses engagements en tant qu'actionnaire.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France)

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour en avril 2022.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2022

AMFR\_2022\_ESG\_ESG\_0435. Expires: 05/202